La peau de putois, peu recherchée à cause de l'odeur qu'elle conserve indéfiniment.

La peau de renard fournit une variété considérable de fourrures très-estimées, provenant de la Virginie, de la Tartarie, de l'Amérique et du Bengale. Il est une espèce originaire de la baie d'Hudson et du Kamtchatka qui fournit une peau exceptionnelle, d'une rare beauté.

Elle est noire et se vend jusqu'à 800 fr. la pièce. Il y a d'ailleurs des renards de diverses origines, dont la peau est rouge, argentée, bleue et blanche.

La peau d'ours donne lieu à un commerce des plus importants..

Il y a les ours de terre et les ours de mer. Les premiers sont l'ours brun et l'ours noir d'Europe et d'Amérique. L'ous de mer n'est autre que le magnifique ours blanc des mers polaires. L'ours brun est commun en Russie et en Pologne. On le rencontre dans les Alpes et dans les Pyrénées. L'ours noir, originaire des régions les plus froides d'Amérique, donne une fourrure plus belle que toute autre. On emploie généralement les peaux d'ours à doubler les vêtements et à faire des tapis.

Notons, pour terminer cette nomenclature des peaux en usage, celle de la marmote, de la fouine, de la genette et de certains palmipèdes, le cygne et l'oie, etc.

Causerie scientifique

SOMMAIRE : La neige. — Son abondance actuelle. — Son origine. — Son importance. — Les réservoirs de nos cours d'eau.

S'il est un sujet à l'ordre du jour en ce moment, c'est bien certainement la neige. La moitié de la France est en ce moment ensevelie sous une couche de plusieurs décimètres d'épaisseur, et d'après ce que nous avons vu ces jours-ci, la seconde moitié va pouvoir lutter de blancheur avec la première.

Sur le plateau central, l'Auvergne, le haut Languenoc, le Limousin en offrent de tels amas, chassés par le vent dans les vallées profondes dont les hauts affluents de nos fleuves ont sillonné la surface aplatie du massif, que les trains de chemin de chemin de fer ne peuvent plus les traverser, et que la circulation est interrompue sur plusieurs de nos lignes. Nos autres massifs montagneux, paraît-il, sont aussi abondamment recouverts, et les immenses replis des Alpes, comme les vastes cirques des Pyrénées, comme les hautes et longues files des plateaux parallèles du Jura, comme les ballons arrondis des Vosges et du Morvan, amassent à l'envie en ce moment les trésors humides qui vont, pendant l'été, imbiber notre sol, alimenter nos sources et remplir nos fleuves.

Il n'est nécessaire de rappeler à aucun de nos lecteurs que la neige est de l'eau cristallisée, fournie par la solidification au-dessous de 0° de la vapeur d'eau de l'atmosphère.

Le phénomène qui la produit est d'une grande généralité, car en tout temps, même en été, la plus grande partie de la masse atmosphérique est à une température inférieure à la congélation de l'eau. A mesure qu'on s'élève dans l'air, la température diminue, et malgré les irrégularités locales, cette diminution est en moyenne d'un degré par 150 mètres au plus en été, par 200 mètres en hiver. Il en résulte que vers 4,000 mètres d'altitude, aux moments les plus chauds de l'été, vers 3,000 ou 2,000 en printemps ou en automne, à moins de 1,000 mètres en hiver, on est sûr de trouver, en montant dans l'atmosphère, la température de la glace.

La neige étant fournie par la vapeur d'eau, et celle-ci ne se formant à la surface du sol que par le concours d'une quantité considérable de chaleur, on voit que l'action préalable du soleil est nécessaire pour donner à l'air la matière première de la neige. Ceci explique comment des pays à climat plus chaud peuvent en fournir davantage que d'autres à climat plus froid. Les monts Ourals n'ont pas de glaciers, tandis que les Alpes en ont d'énormes : le versant sud de l'Himalaya est beaucoup plus neigeux et a des glaciers plus abondants et descendant plus bas que le versant nord.

On comprend le fait, au premier abord étonnant, que les journaux nous annonçaient pendant ces dernières semaines : ce n'est pas dans les Vosges ni dans le Jura, c'est dans la partie la plus méridionale du plateau central, c'est dans les Cévennes, dans les montagnes qui dominent la chaude plaine de Montpellier, que la neige est assez abondante pour combler tous les défilés et arrêter les trains.

Un autre fait généralement ignoré, c'est que la vapeur d'eau ne peut cristalliser que si elle trouve une surface solide convenable pour y disposer en rangs réguliers les molécules de chaque cristal. La surface la plus convenable, c'est celle d'un autre cristal de même nature. Si l'air où la vapeur d'eau se refroidit est parfaitement pur de poussières cristallines, c'est à l'état de gouttelettes liquides que la vapeur se condense, et il peut se produire ainsi des pluies liquides à une température inférieure à 0°, qui se congèlent brusquement sur le premier solide qu'elles touchent. Nous en avons eu un exemple mémorable il y a un an, ce fameux verglas du 1er janvier 1875, qui a alimenté tant de conversations depuis un an, et dont le souvenir vient d'être ravivé à l'occasion de son anniversaire.

Mais ce fait de *surfusion*, comme on dit, de l'eau atmosphérique est extrêmement rare, parce que l'air tient en suspension, dans ses hautes régions, une provision inépuisable de cristaux microscopiques d'eau congelée, une poussière invisible de glace, qui contribue à rendre plus pâle le bleu du ciel des pays septentrionaux, et dont l'excès forme en tout temps ces nuages légers, peignés, à aspect de laine cardée que les marins appellent *queues de chat* et les météorologistes *cirrus*.

Ces nuages, toujours très élevés en été, sont à une température extrêmement basse, plutôt voisine de la congélation du mercure que de ceellede l'eau. On sait aujourd'hui comment les mouvements tourbillonnants des nuées orageuses, en lançant l'air vers le dehors par la force centrifuge, diminuent la pression au centre et appellent au centre cet air si froid des grandes attitudes, dont les cristaux neigeux servent de points d'appui à la solidification de l'eau, c'est-à-dire de noyaux au grésil et à la grêle.

La neige se forme d'une manière tout-à-fait analogue, mais dans des nuages dont la température reste au-dessous de zéro, les *nimbus* neigeux. L'agglomération des cristaux déposés par la vapeur de l'air humide sur les noyaux microscopiques des cirrus se fait d'une manière assez variable, suivant la température, l'épaisseur et le degré d'humidité du nuage.

A température très basse, les noyaux cristallins s'accroissent sans former d'embranchements, et il en résulte cette neige mobile, sèche, fine comme de la farine, rare chez nous, mais la plus commune en hiver sur les montagnes et dans les pays du Nord.

Si la température est moins basse et la vapeur d'eau plus abondante, les cristaux qui ont la symétrie hexagonale régulière s'embranchent suivant des angles de 60° et 120°, formant ces jolies étoiles à six pans dont plusieurs neigées de cette année, à Paris, nous ont offert de remarquables exemples, et qui se juxtaposent et s'entremêlent en gros flocons cotonneux quand la température est relativement douce et l'humidité plus grande encore. C'est cette dernière variété qui domine dans nos plaines françaises, et forme ces tapis, épais, spongieux, tenaces, qui blanchissent à l'heure qu'il est tout le sol français.

Les services que rend au sol ce vêtement neigeux sont innombrables. D'abord, comme un véritable habit moëlleux, imprégné d'air, mauvais conducteur de la chaleur, il protége la végétation contre le refroidissement, gardant à la surface cette température de 0° qui laisse liquides les sucs vitaux des plantes comme le sang des animaux hibernants, et empêche la congélation des couches plus profondes du sol, asile des vies engourdies qui se réveilleront au printemps.

D'un autre côté, ce feutrage cotonneux des flocons qui ont traversé l'air dans leur chute, leur a permis d'entraîner comme dans un filet une énorme quantité de poussières organiques qui remplissent l'air et sont des agents puissants de fécondité pour le sol.

Mais surtout la neige représente sur la terre la réserve d'eau qui, pendant ce long séjour, aura le temps d'imbiber profondément le sol sans couler à sa surface.

Ce ne sont pas les averses du printemps, ni les pluies orageuses de l'été, qui alimentent nos sources et nos fontaines, ce sont surtout les neiges fondues goutte à goutte, sur place, imprégnant lentement et profondément le sol qu'elles touchent de l'eau qui les imprègne elles-mêmes.

Sur les hautes montagnes, où les coupoles neigeuses atteignent des cinquantaines de mètres d'épaisseur accumulées, et les entassements dans les concavités quelquefois des milliers de mètres, les masses glacées se tassent avec les années et s'écoulent lentement par ces fleuves rigides et en apparence immobiles, qu'on appelle les glaciers.

Qu'elle vienne des glaciers ou des sources, c'est donc l'eau d'égouttement des neiges d'hiver qui remplit nos rivières et nos fleuves pendant les beaux jours d'été, c'est elle qui irrigue nos prés et nos vergers, qui meut nos moulins, qui porte nos bâteaux, qui nous abreuve et nous rafraîchit. Comme dit Nadaud dans sa chanson :

Quand la neige couvre la terre
Elle nous fait l'hiver plus doux.
Par elle, l'été se tempère...

Et nous pouvons ajouter : par elle, nos champs sont féconds, nos prés verdoyants, nos sources nombreuses et notre commerce prospère. Supportons-la donc avec patience, et remercions Dieu qui nous la donne, quand il aurait pu nous la refuser comme à la Sibérie et au Sahara.

UN DOCTEUR.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. VERBRUGGHE
DENTISTE
a l'honneur d'informer sa clientèle que depuis le
20 DÉCEMBRE 1875
son domicile est transféré
6, RUE DE L'ESPERANCE, 6

RENSEIGNEMENT PARTICULIER
La rue de l'Espérance donne dans la rue de l'Hospice

MONSIEUR PICARD, le plus scientifique Pédicure de nos jours, peut encore être consulté au n° 76, rue du Grand-Chemin. Une preuve abondante de l'habilité extraordinaire de M. Picard sera fournie par les nombreux certificats que nos compatriotes lui ont donnés pendant son séjour ici, ainsi que par la haute opinion qu'exprime de son talent incontestable la presse publique de tous les pays qu'il visite. Partout on proclame sa supériorité dans sa profession. Monsieur Picard partant très-prochainement de Roubaix, ceux qui désirent le consulter ne doivent pas perdre de temps.

Nouvelles du soir

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Partie officielle. — Loi portant ouverture au ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, sur l'exercice 1876 (Chapitre 48. — Théâtres nationaux), d'un crédit supplémentaire de 97,000 fr. applicable aux frais d'installation du Théâtre-Lyrique. Décret portant modification à l'article 5 du décret du 2 janvier 1876, relatif à la convocation des conseils municipaux pour l'élection d'un délégué. Décret supprimant dans les facultés de théologie, de droit de médecine, des sciences et des lettres et les écoles supérieures de pharmacie les rétributions éventuelles de toute nature allouées annuellement aux professeurs et agrégés, et fixant un seul émolument applicable au double service obligatoire de l'enseignement et des examens. Décret nommant des directeurs de succursales de la Banque de la France ; — un agent de change près la Bourse de Bordeaux. Médailles d'honneur. Successions vacantes en Algérie.

Partie non-officielle. — Tableau de la production et du mouvement des sucres indigènes.

Dépêches télégraphiques

LA NEIGE

Narbonne. 14 janvier, soir. — Le temps est affreux. Il y a 80 centimètres de neige dans les rues. Toute circulation est interrompue avec Béziers, Carcassonne, Perpignan. La neige tombe toujours. Il fait un vent épouvantable. 500 ouvriers travaillent à déblayer la voie.

LA VIOLATION DU TERRITOIRE FRANÇAIS PAR LES ESPAGNOLS

Madrid, 14 janvier, soir. — D'après une source officielle le gouvernement espagnol a de nouveau donné des ordres sévères pour que les troupes évitent à tout prix de violer le territoire français ou de donner des sujets de plaintes de la part des autorités françaises comme cela est arrivé à l'occasion de la mort d'une femme tuée à sa fenêtre dans le village français de Biriaton dans une escarmouche contre les carlistes.

UN NAUFRAGE

Madrid, 14 janvier, soir. — Un paquebot espagnol, faisant le service de Gibraltar à Cadix a rencontré le lougre italien *Hercules* au moment où celui-ci coulait à fond. L'équipage seul a été sauvé et a été transporté à Tarrifa (Andalousie). L'*Hercules* avait un chargement de charbon et venait de Cardiff allant à Livourne.

LA MARINE ALLEMANDE.

Berlin, 14 janvier. — Le *Reichsanzeiger* confirmant notre dépêche du 11, déclare, relativement à la nouvelle de la mise en activité de service d'un certain nombre de navires de guerre allemands que cette mesure n'a nullement été provoquée par le ministère des affaires étrangères. Si la mesure est réellement prise, il ne saurait être question, en tout cas, que d'une mise en activité de service prévue par le budget et nullement en vue d'une nécessité extraordinaire de la situation politique.

LES ÉLECTIONS EN ESPAGNE.

Madrid, 14 janvier.

Le comité de direction du parti Sagasta a adressé aux provinces une circulaire annonçant qu'il accepte la lettre électorale et proteste contre la prétendue pression des autorités provinciales, sur les électeurs constitutionnels.

Le traité de commerce entre l'Espagne et la Russie sera signé prochainement.

LA GUERRE CARLISTE.

Madrid, 14 janvier. — D'après le *Diario Espanol*, le gouvernement espagnol aurait été informé qu'un navire était prêt à partir de Bordeaux chargé de munitions de guerre pour les carlistes, à destination de Motrico.

D'après le même journal, les comités carlistes feraient tous leurs efforts pour engager des officiers à recommencer la guerre en Catalogne; mais ces derniers s'y montreraient peu disposés.

LA QUESTION D'ORIENT.

St-Pétrsbourg, 14 janvier.

La tentative faite par la Porte pour se soustraire aux représentations des puissances ayant pour objet l'application de certaines réformes en Turquie est maintenant écartée.

L'ambassadeur de Russie, de concert avec l'ambassadeur d'Autriche, s'est prononcé catégoriquement contre cette tentative. Cette circonstance a manifesté avec éclat l'accord complet qui existe entre la Russie et l'Autriche en ce qui concerne l'attitude à observer à l'égard de la Porte. Ainsi tombent les bruits qui attribuaient au général Ignatieff une attitude hostile à l'Autriche. La Russie et l'Autriche ont agi à Constantinople d'un commun accord, et leur démarche a été appuyée par le représentant de l'Allemagne.

L'AMNISTIE EN AMÉRIQUE

Washington, 14 janvier, soir. — Le projet d'amnistie a échoué à la chambre des représentants, la majorité des deux tiers étant nécessaire pour l'adoption.

COMMERCE

Avis divers

Anvers, 14 janvier. — *Cafés.* — Marché sans changement avec affaires régulières. De première main on a traité aujourd'hui 250 balles Gonaïves, nouveau, à 53 cents consommation; 300 balles St-Dominque du Cap, nouveau, à 52 cents consommation et 400 balles Port-au-Prince, vieux café, à 52 1/2 c. acq. par 1/2 k.

Céréales. — Froment sans variation avec très-peu d'affaires. Seigle calme, Odessa payé 17 1/2. Orge soutenue ; Danube 17 3/8 à 17 1/2. Avoine sans changement. Suède 22 à 22 1/2.

Laines. — On a vendu 182 b. laine de la Plata.

Peaux de moutons. — On a vendu 20 b. peaux de Buenos-Ayres, dont 6 b. mérinos, 1 b. mataderos et prima, 6 b. secunda, 1 b. prima et secunda, 3 b. secunda, 1 b. secunda défectueuses et 1 b. défectueuses à fr. 130 par 100 kil.

Adresse. — Marché par continuation ferme on a payé le disp. fr. 32, le cour. du mois 32 0/0, fév. 00 0/0, mars 00. On cote : disp. 32 1/2, courant du mois 32 1/4, fév. 32, mars 30 1/2, avril 30 1/2.

HAVRE 14 janvier. — *Deux heures.* — Notre marché aux cotons se maintient en même position, avec une demande assez suivie pour la filature, mais sans entrain.

Les cafés, recherchés avec entrain, par continuation, ont encore provoqué de nouveaux achats, pour la consommation et la spéculation. Les cours se tendent de plus en plus. Nous avons eu à noter, depuis hier soir : 367 s. Haïti, Port-au-Prince, à liv. par st. *Franco sia*, de fr. 96 50 à 97 les 50 kil., ent.; 1,000 s. Rio, à fr. 104; 1,000 s. Santos, de fr. 92 à 103, et 100 s. Mysore, à fr. 117.

Quatre heures. — Notre marché aux cotons se ferme avec aussi peu d'entrain qu'au début, vu le ton peu encourageant des avis de Liverpool.

Les ventes notées jusqu'à quatre heures, vont, en somme, à 6'71 B., la totalité en disp., y compris : 325 B., des Etats-Unis, à divers prix, et 298 B. Oomra, de fr. 53 à 58. — Il s'est fait, en outre, d'autres affaires, notamment 150 B. des Etats-Unis, disp., à prix tenu secret, et 400 B. Broach, à fr. 74 ; mais on ne les cote pas.

A terme, toujours même absence d'affaires.

Dans les laines, on a encore réalisé, aujourd'hui, une partie (non cataloguée) de 62 B. B.-Ayres suint, à fr. 1 92 1/2 le kilog.

Journal de la jeunesse. — Sommaire de la 163e livraison (15 janvier 1876). — TEXTE : Le bonheur de Françoise, par Mme Colomb. — Le tissage, par Eug. Muller. — L'Alfa. — Les rats de l'Alexandraland, par H. de la Blanchère. — La dernière diligence, par Charles Joliet. — Une croisière autour du monde, par Belin de Launay. — Les vieilles tapisseries, par H. Norval.

DESSINS D'Adrien Marie, Bonnafoux, Alexandre de Bar, Sellier et Riou.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

Théâtre des Soirées Dramatiques

SPECTACLE DES FAMILLES
Direction des Frères GAILLET
Rue Neuve, près le Boulevard de Paris

Dimanche 16 Janvier 1876.
Grand succès du théâtre de l'Ambigu
Troisième représentation en cette ville de : *Le Centenaire ou Dieu-Patrie-Famille*, drame nouveau en 5 actes par MM. d'Ennery et E. Plouvier.
Les suites d'un premier lit, vaudeville en un acte.
Ordre du spectacle. — 1° Les Suites; 2° Le Centenaire.
Bureaux à 6 h. Rideau à 7 h.
Prix des places : Premières, 1 fr. 25; Secondes, 75 c.; Troisièmes, 50 c.; Stalles et Loges, 2 fr.

« Monsieur **Leras**, docteur ès-sciences,
» Vous avez fait une bien bonne œuvre en
» me délivrant du **Phosphate** *de fer* **Leras**, à bon marché; j'en ai distribué à
» mes pauvres suivant leurs besoins et cet
» inappréciable médicament a redonné la santé
» à plusieurs jeunes femmes anémiques, a des
» jeunes filles qui n'avaient ni force ni appétit
» et enfin à plusieurs vieillards.— Soyez donc
» assez bon, Monsieur, de vouloir bien m'en
» faire un nouvel envoi le plus tôt possible,
» car la fièvre a sévi fortement dans nos contrées le mois dernier, et rien ne chasse plus
» vite la langueur qui suit les fièvres du pays,
» que le **Fer Leras**.
» Recevez à l'avance, Monsieur, etc.
» Mme MÉPLAIN (au Donjon Allier). »

LE CREDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS
met à la disposition du public
9,000 ACTIONS
entièrement libérées
DE LA
COMPAGNIE
DES
TRAMWAYS
DU DÉPARTEMENT DU NORD
(TRAMWAYS DE LILLE)
Société anonyme au capital de 5,100.000 francs divisé en 10.000 actions ordinaires de 500 fr. et 200 actions de fondateurs
Siége social : à Lille, rue Vauban, 2.

CONDITIONS de la SOUSCRIPTION :
Ces actions sont offertes au public
AU PRIX DE 600 fr.
(Jouissance du 1er janvier 1876.)
payables comme suit :
100 fr. en souscrivant;
100 fr. à la répartition;
100 fr. du 1er au 5 mars;
150 fr. du 1er au 5 avril;
150 fr. du 1er au 5 mai.
600 fr.
Les Actions seront délivrées au prix de fr. **596.250** *net, aux souscripteurs qui libéreront leurs titres intégralement à l'époque de la répartition.*

La Compagnie des **Tramways du département du Nord** a été constituée le 5 mars 1874, par acte passé devant Me Lavoignat, notaire à Paris.

CONCESSIONS DE LA COMPAGNIE

Les concessions accordées jusqu'à présent à la compagnie des Tramways du Nord, à l'intérieur de Lille, comprennent :

	Désignation des lignes	Longueur des lignes exploitées
A 1re ligne :	place d'Italy a place de la Gare. . .	2860m »
B 2e »	place d'Italy a place de la Gare (1) .	3670 »
C 3e »	place des Voster a place de la Gare .	2850 50
D 4e »	place d'Arras a place de la Gare .	3149 50
E 5e »	place de Tourcoing a place de la Gare.	3714 »
F 6e »	place Montebello a boulevard Vallon .	2531 »
G 7e »	place d'Arras a place de la Gare (2).	4119 »
H 8e »	place de Douai a rue Solférino. . .	2956 »
I 9e »	porte de Dunkerque a route de Tournai	3450 »
J 10e »	place de la Républiq. a route Lannoy	3218 »
K 11e »	pl. St-André par passage sup. de Fives	3415 »
L 12e »	façade de l'Esplanade a quai basse Deûle, rive gauche. . . .	1965 50
M 13e »	pl. du Théâtre au Pont du Lion d'or.	2268 50
		38,493 »

La Compagnie a en outre fait les études et demandé la concession des lignes suburbaines suivantes :

1° De Lille (Porte de Gand) à la Madeleine et Marcq-en-Barœul, dans la direction de Tourcoing;
2° De Lille à Mons-en-Barœul, Flers et Croix, dans la direction de Roubaix;
3° De Fives à Hellemmes.
4° De Lille (Porte de Béthune) à Loos et Haubourdin;
5° De Lille (Porte de Dunkerque) à Lomme.

Les tracés de ces lignes et les demandes de concession sont approuvés par les autorités départementales. Ils sont actuellement soumis à l'approbation ministérielle. L'intervention de la ville de Lille, qui s'est engagée à appuyer les demandes de la Compagnie, ne laisse aucun doute sur l'obtention définitive et prochaine de ces concessions.

(1) Parcours différent de celui de la ligne A.
(2) Parcours différent de celui de la ligne D.

Le réseau de l'Intérieur de Lille comprend 38 kilomètres 400 mètres. Sur ces 38 kilomètres, 15 kilomètres 800 mètres sont exploités. Le réseau entier de 38 kilomètres sera livré à l'exploitation dans le courant de cette année.

Le réseau des lignes suburbaines étant de 25 kil. 800 mèt., lorsque la Compagnie en aura pris possession, son réseau total exploité sera de 65 kil. 200 mèt.

Actuellement, la Compagnie a en circulation sur ses lignes exploitées 28 voitures. Il en faudra pour le réseau complet de l'intérieur de Lille, 67, et pour le réseau suburbain 39; en tout 106 voitures.

La Compagnie est de plus concessionnaire des Docks et magasins généraux de Lille à établir sur les terrains de l'îlot Vauban, qu'elle a acquis de la ville.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration actuel se compose de :

MM. WALLUT, président.
Comte DELAMARRE, administrateur délégué de la Compagnie des Tramways (Sud) de Paris.
V. BRIAVOINNE.
A. OBERMAYER.
E. DUCHATEAU.

DIVIDENDES.

Pendant l'exécution des travaux, il sera payé aux actions un intérêt de 6 0/0 par an.

Les bénéfices annuels reçoivent, conformément aux statuts, l'emploi suivant :

1° 5 0/0 pour la constitution du fonds de réserve;

2° La somme nécessaire pour servir un intérêt ou premier dividende de 6 0/0 aux 10,000 actions ordinaires.

3° Le surplus sera réparti comme suit : 35 0/0 pour la constitution d'un fonds d'amortissement des actions ordinaires, 40 0/0 pour deuxième dividende aux porteurs de ces mêmes actions, le reste devant être attribué aux porteurs des actions de fondateurs.

AMORTISSEMENT DES ACTIONS

Les actions sont amortissables en 25 ans, soit par rachat à la Bourse quand les cours seront inférieurs à 1,000 francs, soit à 1,000 fr. par voie de tirage au sort quand les cours seront supérieurs à 1,000 fr.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
LES
Vendredi 21 et Samedi 22 Janvier
à la Succursale du
Crédit Général Français
28, rue Ponts-de-Comines, à Lille.
et au
Crédit Général Français
104, rue de Richelieu, à Paris

Les actions sont déjà admises à la cote officielle de la Bourse de Lille.
L'admission à la cote de Paris est demandée.

Toutes valeurs de négociation courante seront acceptées au cours du jour, sans commission.

Tous coupons à échéance de janvier, seront également reçus en payement, sans commission.

On peut souscrire dès à présent par lettres.

La réduction se fera proportionnellement.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecines, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé de Du Barry, de Londres, dite
REVALESCIÈRE
Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insommie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement; anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches vessie, foie, reins, intestins, membrane, muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants, oignons ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre, la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzur, M. le professeur Benche, etc etc.

N°. 49,842 : Mme Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insommies, asthme, toux, flatus, spasmes et nausées. — N°. 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N°. 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N°. 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N°. 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N°. 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Cure n° 8[illegible]. — M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, fait le rapport suivant à la clinique de Berlin, le 8 avril 1872 :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière Du Barry.

» L'enfant, à l'âge de quatre mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continuels qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a immédiatement arrêté les vomissements et complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. Elle est quatre fois plus nutritive que la viande. » 1.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — *Revalescière chocolatée*, rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus aibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien Grand-Place ; Morelle-Bourgeois ; Léon DANJOU, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce, Place Vendôme, 26, à Paris.

Evitez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour l'insertion des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES FORMATIONS DE SOCIETES et autres PUBLICATIONS LEGALES et JUDICIAIRES.

Publications légales

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX

FAILLITE JULES BOITEL

Messieurs les créanciers dont les créances ont été vérifiées et affirmées sont invités à se rendre au tribunal de Roubaix, salle des faillittes, le jeudi 20 courant, à 4 heures de l'après-midi pour délibérer sur la formation d'un concordat ou d'un contrat d'union.

Le greffier du tribunal,
10412 HENRI LEQUENNE.

FAILLITE RANSINANGUE et Ce

Messieurs les créanciers de la faillite des sieurs Ransinangue et Ce, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, à Me TRILLON, au greffe du tribunal de commerce, syndic définitif de ladite faillite, et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

La vérification des créances commencera le samedi 12 février 1876, à 2 heures de l'après-midi, en la salle des faillites, devant M. EDOUARD FERRIER, juge-commissaire à ladite faillite, et sera continuée sans interruption.

Le greffier du tribunal,
10413 HENRI LEQUENNE.

Formation de Société

D'un acte privé fait quadruple à Roubaix, le vingt décembre 1875, et revêtu de la mention suivante :

« Enregistré à Roubaix, le six » janvier 1876, f° 40, r° c° 1, reçu » quarante francs, décimes dix » francs. (Signé) SOP. »

Il appert :

Que M. SAMUEL BEAUMONT, fabricant de garnitures de cardes, demeurant à Roubaix, et une autre personne dénommée audit acte, ont formé entre eux, une société en nom collectif, à l'égard de monsieur Samuel Beaumont, gérant, seul associé responsable, et en commandite seulement à l'égard de la dite personne, pour la fabrication des garnitures de cardes et leur mise en vente;

La raison et la signature sociales sont : **Samuel Beaumont et Cie**

Le siége social est établi à Roubaix, Canton-Est, quai de Wattrelos;

M. Samuel Beaumont aura seul la signature sociale, et il ne pourra en faire usage que pour les affaires regardant la société;

Il ne pourra, sans l'autorisation écrite du commanditaire, faire acquisition de matériel industriel, ni élever des constructions;

Le capital social est fixé à trente mille francs, qui seront entièrement versés par le commanditaire, au fur et à mesure des besoins de la société;

Le seul récépissé du gérant, M. Samuel Beaumont, vaudra complète décharge;

La durée de la société est fixée à douze ans, qui commenceront le premier janvier 1876, pour finir le trente-un décembre 1888;

Pour extrait conforme du dit acte, dont deux doubles ont été déposés le sept janvier mil huit cent soixante-seize, l'un au greffe de la justice de paix du canton de Roubaix-Est, et l'autre au greffe du tribunal de commerce de Roubaix.

(Signé) SAMUEL BEAUMONT.
10410

Etude de Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

Prorogation de Société

Suivant acte reçu par Me VALENDUCQ, notaire à Lannoy, assisté de témoins, le trente décembre mil huit cent soixante-quinze, portant la mention suivante :

« Enregistré à Lannoy le six » janvier mil huit cent soixante-» seize, folio soixante-treize, » recto case sept. Reçu cent » quatre-vingt francs, décimes » quarante-cinq francs.

» (Signé) : RAVISÉ. »

M. JOSEPH-AUGUSTE PARENT-MONFORT, filateur de lin et fabricant, demeurant à Lannoy, d'une part,

Et M. ALBERT PARENT-DELFOSSE, fabricant, demeurant audit Lannoy,

« Cessionnaire des droits de » M. ALEXANDRE-LOUIS-JOSEPH » PAGE, dans la société dont » il sera ci-après parlé, aux » termes d'un acte reçu par Me » VALENDUCQ, notaire à Lan-» noy, le deux décembre mil » huit cent soixante-treize, en-» registré et publié, » d'autre part.

Ont prorogé pour douze années à partir du premier janvier mil huit cent soixante-seize, c'est à dire jusqu'au premier janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, la société ayant son siége à Lannoy, formée entre M. Parent-Montfort et M. Page, sous la raison :

Page et Cie,

pour la fabrication et le commerce de courte-pointes, jupons, toiles, tissus divers et tout ce qui se rattache à ce genre d'industrie, suivant acte reçu par ledit Me Valenducq, les treize et quatorze juillet mil huit cent soixante-neuf, enregistré et publié.

Cette prorogation a été convenue sous les modifications suivantes :

La raison de commerce, qui était autrefois Page et Cie, sera à l'avenir :

A. Parent et fils.

La signature sociale portera ces derniers noms.

La société ne serait pas dissoute par le décès de M. Parent-Monfort; et, en cas de décès de M. Albert Parent, elle continuera avec sa veuve pour trois ans, à partir du dernier inventaire social précédant le décès.

Pour extrait conforme audit acte, dont deux expéditions ont été déposées le quinze janvier mil huit cent soixante-seize; l'une au greffe du tribunal de commerce de Roubaix, et l'autre au greffe de la justice de paix du canton de Lannoy.

10411 (Signé) : VALENDUCQ.